

**DISTRICT
GRAND VAUCLUSE
DE FOOTBALL**CLOS DES BASTIDES - CHEMIN BEL AIR
CS 70121 - 84144 MONTFAVET Cedex
Tél. : 04 90 80 63 00 – Fax : 04 90 80 63 03
E-mail : secretariat@grandvaucluse.fff.fr
Site : <http://grandvaucluse.fff.fr>**BULLETIN OFFICIEL INTEGRAL**

Hebdomadaire du District GRAND VAUCLUSE de FOOTBALL

ENGAGEMENTS CHAMPIONNATS ET COUPES DISTRICT

Vous pouvez d'ores et déjà engager vos équipes dans les différents championnats départementaux via l'application FOOTCLUBS.

Les possibilités d'engagements d'équipes sont mises en ligne au fil de l'eau par les services administratifs du District qui restent à votre disposition pour tout problème d'utilisation de l'application FOOTCLUBS.

Compétitions	Date limite	Nature de l'Engagement
D 1	8-juil.	pré-engagée
D 2	8-juil.	pré-engagée
D 3	8-juil.	pré-engagée
D 4	8-juil.	pré-engagée
U 19 D 1	10-juil.	pré-engagée
U 19 D 2	15-août	pré-engagée
U 17 D 1	31-juil.	pré-engagée
U 17 D 2	20-août	pré-engagée
U 17 D 3	30-août	engagement libre
U 15 D 1	31-juil.	pré-engagée
U 15 D 2	20-août	pré-engagée
U 15 D 3	30-août	engagement libre
Femines Adultes à 11 D 1	20-août	engagement libre
Femines Adultes D 2 à 8 D 2	20-août	engagement libre
Femines - U18F à 11	1-sept.	engagement libre
Femines - U18F à 8	1-sept.	engagement libre
Femines - U15F à 8	1-sept.	engagement libre
Critérium U12F	8-oct.	engagement libre
U13 à 8 Niveau 1	9-sept.	engagement libre
U13 à 8 Niveau 2	9-sept.	engagement libre
U13 à 8 Niveau 3	9-sept.	engagement libre
U13 à 8 Niveau 4	9-sept.	engagement libre
U10/U11	16-sept.	engagement libre
U6/U7 - U8/U9	16-sept.	engagement libre
Coupe Grand Vaucluse	8-juil.	pré-engagée
Coupe Ulysse Fabre	8-juil.	pré-engagée
Coupe Roumagoux	8-juil.	pré-engagée
Coupe Esperance	8-juil.	pré-engagée
Coupe Grand Vaucluse U 19	1-oct.	pré-engagée
Coupe De L'Avenir U 19	1-oct.	engagement libre
Coupe Grand Vaucluse U 17	1-oct.	pré-engagée
Coupe De L'Avenir U 17	1-oct.	engagement libre
Coupe Grand Vaucluse U 15	1-oct.	pré-engagée
Coupe De L'Avenir U 15	1-oct.	engagement libre
Coupe Feminine P.Chabas A 11	16-sept.	engagement libre
Femines Coupe Amitie A 8	16-sept.	engagement libre
Coupe Grand Vaucluse U15FA 8	16-sept.	engagement libre
Coupe Gabriel Griolet A 8	16-sept.	engagement libre

Pour les compétitions avec "pré-engagement"

Vous devez saisir via FOOTCLUBS, votre accord ou votre refus

Pour les **Coupes Seniors** vous serez automatiquement engagés si vous ne saisissez pas votre refus**Pour les compétitions avec "engagement libre"**

Vous devez créer via FOOTCLUBS, votre engagement



BULLETIN OFFICIEL

NUMERO 1

DU 3 JUILLET 2020

COMITE DE DIRECTION

Les décisions prises par le Comité de Direction peuvent être frappées d'appel en dernière instance auprès de la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée, dans le délai de sept jours à compter du lendemain de la parution sur le Bulletin Officiel.

L'appel est adressé à la Commission d'Appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par e-mail émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de 47,00€ et qui est débité du compte du club appelant.

La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

Réunion Du Comité de Direction

Réunion du : Lundi 29 Juin 2020

Membres Présents : M. MENJAUD (Président), Mmes TETON, LAURENCOT . MM. HERBERT, GOMEZ, GUIZZARDI, GILLES, BATTISTA, AUBERT, THON, MARDOUKH, LANET, ALIVON.

Assiste à la séance : M. SALIH (D. ADM.) .

Excusé : Mme CHAMBON (CTD-DAP) . MM. PASCAL, ENJOLRAS, NARDELLI, SERRE, GRAUGNARD (CTD) .

Approbation du PV N°38

-ARBITRAGE

M. Gérard THON présente les nouveaux calendriers concernant les candidats arbitres ainsi que les candidats à la récupération de points sur leurs licences pour la future saison

Candidats Arbitres

Du 12/09/2020 au 03/10/2020

Du 19/10/2020 au 22/10/2020

Du 07/11/2020 au 28/11/2020

Du 09/01/2021 au 23/01/2021 (Rattrapage)

Du 06/02/2021 au 27/02/2021

Du 06/03/2021 au 27/03/2021 (Rattrapage)

Toutes les formations d'arbitre, uniquement, sont gérées administrativement par l'Institut de Formation Régional de Football (IR2F) de la Ligue Méditerranée.

L'ouverture des modules ainsi que le Guide des Formations seront mis à disposition des clubs prochainement.

Candidats Licences à Points

Du 24/10/2020 au 31/10/2020

Du 12/12/2020 au 19/12/2020

Du 20/02/2021 au 27/02/2021

Du 10/04/2021 au 17/04/2021

Ces calendriers sont approuvés par le Comité de Direction et seront mis prochainement en ligne sur le site Internet.

Le Comité de Direction a également d'accueillir un nouvel arbitre de Niveau F4 (Fédéral 4) au sein de son effectif.

En effet, il s'agit de **M. Steven LLEWELLYN**, qui représentera le club de **L'AC VEDENE**.

Nous lui souhaitons la bienvenue.

-FUSION

Le Comité prend note du projet de fusion Absorption entre le club de **VEDENE AC** (Club Absorbant) et **L'AS LE PONTET** (Club Absorbé)

Le Club de L'AC VEDENE changera ainsi de nom et s'appellera dès la saison prochaine **ATHLETIC CLUB LE PONTET VEDENE**

-ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée Générale Elective du District Grand Vaucluse aura lieu le **Samedi 19/09/2020** (Lieu à définir).

A ce titre, la Commission de Surveillance des Opérations Electorales se réunira le Jeudi 02/07/2020 au District

-DIVERS

Le Club de **ROCHEGUDE** qui se trouve dans le **District DROME ARDECHE** sollicite le **District GRAND VAUCLUSE** afin d'envisager la possibilité qu'une catégorie du club évolue dans le Championnat du **District GRAND VAUCLUSE**.

Le Comité de Direction ne peut malheureusement accepter une telle demande.

En effet, un club ne peut posséder certaines équipes qui participent à un championnat dans une Ligue et d'autres équipes qui participent dans un championnat pour une autre Ligue.

Le Président, M. Alexis MENJAUD,



INFORMATIONS DIVERSES

INFORMATIONS IMPORTANTES A TOUS LES CLUBS AU TITRE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Les clubs doivent nous faire retour de la catégorie dans laquelle ils feront jouer leur muté supplémentaire, AVANT le début des compétitions.

Toutes demandes postérieures au début des compétitions seront considérées par la Ligue Méditerranée, comme nulles.

RAPPEL REGLEMENTAIRE

Article 45 du Statut de l'Arbitrage :

Le club qui, pendant les deux saisons précédentes, a compté dans son effectif, au titre du Statut de l'Arbitrage en sus des obligations réglementaires, y compris les clubs non soumis aux obligations, un arbitre supplémentaire non licencié joueur, qu'il a amené lui-même à l'arbitrage, a la possibilité d'obtenir, sur sa demande, un joueur supplémentaire titulaire d'une licence frappée du cachet « mutation » dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix définie pour toute la saison avant le début des compétitions. Cette mutation supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales.

Si le club a eu 2 arbitres supplémentaires ou plus, il peut avoir au maximum 2 mutés supplémentaires titulaires d'une licence frappée du cachet « mutation ». Ces mutés supplémentaires seront utilisables dans la ou les équipes de Ligue ou de District de son choix, définies pour toute la saison avant le début des compétitions. Ces mutations supplémentaires sont utilisables pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales.

La liste des clubs bénéficiant de ces dispositions sera arrêtée au 1^{er} juin et publiée au bulletin officiel ou sur le site internet de la Ligue ou du District.

LISTE ARRÊTÉE AU 15 JUIN 2020 DES CLUBS BÉNÉFICIAIRE DE MUTÉS SUPPLÉMENTAIRES POUR LA SAISON 2020/2021

AUTRE PROVENCE RC
AVIGNON AC
CADEROUSSE US
CAMARET AS
CARPENTRAS FC

CAUMONT FC
CAVAILLON ARC
ENTRAIGUES US
LE PONTET GRAND AVIGNON US 84
MONDRAGON SC

MONTFAVET SC
SORGUES ESP
ST ETIENNE DU GRES FC
VALREAS US
VELLÉRON O.

LECTURE DU COURRIER

LIGUE MEDITERRANEE

- Nous transmettant un courrier relatif aux engagements des Championnats Régionaux.

Remerciements, pris note.

- Nous transmettant un guide d'utilisation dans lequel sont détaillés les fonctionnements du processus du pré-engagement et de l'engagement dans les compétitions fédérales, Régionales et Départementales.

Remerciements, transmis aux clubs.

HOTLINE PANDEMIE

Nous transmettant un document sur les conditions de reprise de la pratique du Football Amateur.

Remerciements, transmis aux clubs.

GADAGNE SC

Nous invitent à leur Assemblée Générale le Vendredi 10 Juillet à 19H00 au stade de la GALERE.

Remerciements, pris note.

DISCIPLINE ET REGLEMENTS

COMMISSION GENERALE D'APPEL

Les décisions prises par la Commission Générale d'Appel en 2^{ème} instance peuvent être frappées d'appel en 3^{ème} et dernière instance auprès de la COMMISSION GÉNÉRALE D'APPEL DE LA LIGUE MÉDITERRANÉE, dans le délai de sept jours à compter du lendemain de la parution sur le Bulletin Officiel.

Toutefois, en ce qui concerne les Coupes du District Rhône-Durance, la Commission Générale d'Appel juge en second et dernier ressort. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par e-mail émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de 47,00€ et qui est débité du compte du club appelant.

La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

CONVOCATION

AFFAIRE : APPEL DE LA DECISION DE LA COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Appel du Club de l'**US TOURAINE**, d'une décision de la **Commission du Statut de l'Arbitrage** en date du **15/06/2020**.

La Commission,

Pris connaissance des appels pour les dire recevables en la forme,

Décide de convoquer devant la **Commission Générale d'Appel** qui se tiendra le :

VENDREDI 03 JUILLET À 19H00

Au siège du District Grand Vaucluse de Football – Clos des bastides – Chemin Bel Air – 84140 MONTFAVET, aux fins d'être entendus sur la rencontre précitée.

US TOURAINE :

M. Le Président ou son représentant

ARBITRAGE

COMMISSION DES ARBITRES

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 10 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 30 Juin 2020

Déléguée du Comité de Direction : Mlle LAURENÇOT (Secrétaire).

Présents : MM. THON (Président) ; MUNZINGER ; MAIZEROI ; BOUAISS ; LANET.

Excusés : MM. GUELHES (Vice-Président) ; THUY (Vice-Président) ; AJJANI ; MICHEL.

INFORMATIONS AUX ARBITRES

Permanence téléphonique pour la Commission des Arbitres le mardi de 18H00 à 19H00.

CORRESPONDANCES

CENTRE SPORTIF DE LA SOUVINE : Reçu réponse favorable pour le 05/09/20

CLUB

VAISON O. : Courrier transmis à la Commission du Statut de l'arbitrage.

ARBITRES

M. ESSAHRAOUI K. - LABIDI R. - BENAÏSSA A. - EL OUARYAGHLY S. - KARA ALI A. -TADLAOUI MAHER Y. - SAEZ F. - ZAIDI S. - RAHOUNI H. - VITTORIETTI Y. - IKAN M. : Reçu vos fiches de renseignements + copie carte grise.

M. DJELASSI I. : Reçu votre demande de formation Ligue, réponse sera faite début septembre.

M. MOUSSA H. : Courrier transmis à la Commission du Statut de l'arbitrage.

INDISPONIBILITE

M. LERAY B. : Du 27/07/20 au 09/08/20.

ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Lundi 29 Juin 2020

Présents : M. GILLES, Mmes GUEGAN, TETON . M. CHAUMARD (par téléphone) .

SECTEUR CHAMPIONNAT

CORRESPONDANCES

SARRIANS COM. et LORIOL JS :

- Pris note de l'arrêt de l'Entente entre vos 2 clubs,
- Engagement de LORIOL JS en D3,
- Engagement de SARRIANS COM. en D4.

VAISON O. :

- Pris note de l'arrêt de votre équipe Seniors en D3,
- **TARASCON SC** remplace VAISON O. à la 54^{ème} place du classement Intersaison D3,
- **BOULBON ES 2** prend la place en 53^{ème} position.

COMMISSION DES JEUNES A 11

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

EQUIPES QUALIFIEES EN CHAMPIONNATS DANS LES DIFFERENTES CATEGORIES (SOUS RESERVE DES PROCEDURES EN COURS ET DES CONFIRMATIONS D'ENGAGEMENTS)

CATEGORIE U19 D1

AVIGNON AC
AVIGNON OUEST FC
BOLLENE RCB
CALAVON FC
COURTHEZON SC
LE PONTET GRAND AVIGNON US 84

LES ANGLES EMAF
MONTFAVET SC
ORANGE FC
PERTUIS USR
ST DIDIER-PERNES ESP.
VEDENE AC

CATEGORIE U17 D1

CALAVON FC
CAVAILLON ARC
COURTHEZON SC
ISLE BC
LES ANGLES EMAF
LE PONTET GRAND AVIGNON US 84 2

MAILLANE SDE
MONTFAVET SC
ST DIDIER-PERNES ESP.
SUD LUBERON ES
TOUR D'AIGUES US
VILLENEUVE FC

CATEGORIE U16 D1

AVIGNON CFC
CAMARET AS
CARPENTRAS FC
CHATEAURENARD FA
DENTELLES FC
JONQUIERES SC

LE PONTET GRAND AVIGNON US 84
NYONS FC
ST DIDIER-PERNE ESP.
TARASCON FC
VEDENE AC 2
VILLENEUVE FC

Précision sur la composition de la Poule :

- CALAVON FC et TOUR D'AIGUES US, qualifiés en U16 D1, se sont désistés.
- AVIGNON AC (4^{ème}), ORANGE GRES US (4^{ème}) et VENTOUX SUD (5^{ème}) ont refusé l'accession de U15 D2 en U16 D1.
- TARASCON FC (5^{ème}) et JONQUIERES SC (meilleur 6^{ème}) sont promus pour compléter la Poule.

CATEGORIE U15 D1

AVIGNON AC 2
AVIGNON CFC
AVIGNON OUEST FC
COURTHEZON SC
DENTELLES FC
MONTEUX O.

ST DIDIER- PERNES ESP.
ST REMY FC
SORGUES ESP.
SUD LUBERON ES
TOUR D'AIGUES US
VILLENEUVE FC

PRECISIONS DIVERSES :

CHAMPIONNATS et COUPES du DISTRICT U19 D1 et D2 : 5 Licenciés U20 pourront être inscrits sur la feuille de match.

CATEGORIE U17 : En cas de reprise d'activité d'ORANGE FC, l'équipe sera intégrée en D2.

Les rencontres des Championnats U14 DISTRICT se joueront le Samedi après-midi.

Les rencontres des Championnats U16 D1 se joueront le Dimanche matin.